

SAINT JULIEN LABROUSSE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 JUIN 2014

Présents : Mmes BALTASSAT, BOUIX, FOURET, TESTARD, Ms CROS, LADREYT, LUQUET, MAZOT, MICHEL, NARBOT, PRAMAYON.

Le Quorum est atteint, le conseil peut délibérer.

M. MICHEL est nommé secrétaire de séance.

La séance débute à 20h30.

Devant un public nombreux et constitué en majorité des candidats qui se sont présentés lors des élections municipales, Mme FOURET ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE : Pour 11.

POINT SUR LES PROCEDURES EN COURS

Mme FOURET informe l'auditoire que l'audience suite au recours devant le Tribunal Administratif de Lyon se déroulera le 10 Juin. A cela, le Maire fait état que cette situation la navre et que cela devra rapidement cesser car elle est néfaste aussi bien pour les administrés que pour les élus.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce point avait été abordé lors du précédent Conseil. Afin de le mettre en place, le Maire propose de le lire et d'en discuter afin de pouvoir délibérer. Après une lecture assez longue car beaucoup d'articles le compose, le Conseil précise quelques points et approuve à l'unanimité sa mise en place, ainsi que son contenu.

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE BARRAGE DE SARNY

Mme FOURET présente à l'assemblée le dossier concernant le renouvellement d'exploiter une micro centrale électrique sur la rivière Eyrieux, déposé par la SARL Barrage de Sarny. Après avoir ouïe le Maire et délibéré, le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable au dossier.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LABROUSOISES

Mme FOURET explique que ce point doit être traité de façon particulière. Après proposition, il est décidé d'octroyer 30 € aux associations qui ne feraient pas de manifestations sur la commune pour conserver un lien social, 80 € aux associations qui feraient 1 manifestation, 130 € pour 2 manifestations, 180 € pour 3 manifestations et plus.

L'association en charge du Téléthon (bénéficiant d'un traitement particulier), se verra attribuer le montant correspondant au nombre réel de manifestation effectué à l'année, diminué de celle du Téléthon.

Le paiement se fera en fin d'année après validation du nombre de manifestations réellement faites et pour les associations qui ont fournies les documents comptables et réglementaires demandées en début d'année.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

DEMANDES DE SUBVENTIONS ET DONS

L'association Les Rias, basée à St Apollinaire de Rias, demande une subvention, le Conseil refuse à l'unanimité.

L'association Trait d'Union ainsi que le Centre hospitalier du Cheylard demandent de leur venir en aide afin d'acquérir un minibus pour transporter les personnes à mobilité réduite. Cette acquisition permettant à ces personnes de pouvoir conserver un lien social. Ce projet est aidé, sur le plan financier, par l'opération « Pièces Jaunes », mais pour ne pas perdre cette subvention, des dons extérieurs sont nécessaires pour voir aboutir ce projet. Le Conseil à l'unanimité décide de verser la somme de 1600 €.

AUTORISATION DE POURSUITES

Mme FOURET expose que suite au renouvellement du Conseil, il convient de délibérer sur l'autorisation par laquelle la commune délègue à la DGFIP, la possibilité de saisir les comptes et salaires de tous redevables en retard sur ces créances. Le Conseil à l'unanimité accepte cette délégation.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID, DELEGUES DU TGI AUX ELECTIONS

Après réflexion par chacun des membres du Conseil, les désignations sont faites et seront transmises pour approbation aux institutions concernées.

DELEGUES AUX COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Mme le Maire explique que suite à certain remaniement à la communauté de communes, il convient de délibérer du fait de changement dans les commissions. Le Conseil valide à l'unanimité les propositions du Maire sur le choix des délégués.

ADHESION DES COMMUNES DE GLUIRAS ET JAUNAC AU SIVU SAIGC

Il convient de donner notre avis sur ces 2 adhésions. Le Conseil autorise à l'unanimité que les communes de GLUIRAS et JAUNAC entre au SIVU SAIGC.

ADHESION AUX ASSOCIATIONS : ANEM ET COMMUNES FORESTIERES DE L'ARDECHE

Des explications sommaires sont fournies au Conseil afin de savoir s'il y a lieu d'adhérer ou non à ces 2 organismes. Le Conseil souhaite prendre le temps de réfléchir et charge M. NARBOT de se renseigner sur ces 2 associations afin de pouvoir prendre une décision lors de la prochaine réunion.

INFORMATIONS DIVERSES :

ONF : Suite à une vente de bois, Loïc CHARDON, agent de l'ONF, nous a fait part qu'un lot a été vendu pour près de 15 200 €, somme qui sera versée lors du retrait des arbres.

Cinéma Plein Air : La date retenue est celle du 20 Août. Certains proposent d'étoffer cette manifestation par d'autres activités, à réfléchir.

Loi ALUR : La Préfecture organise 3 réunions, il est demandé aux conseillers de savoir si une personne peut aller représenter la commune et surtout apprendre ce que cela aura comme impact sur l'urbanisme.

Convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs : Le Conseil se réunira, comme il est demandé, le vendredi 20 Juin à 20H30.

Correspondant défense : Mme FOURET sera ce correspondant.

Inventaire chauves-souris : Il aura lieu le 24 Juin par un agent du PNR- LPO.

Energies des Boutières : Mme FOURET informe qu'une réunion se tiendra à la salle des fêtes le 12/06/2014.

Participation statutaires 2014 du au PNR : La commune devra verser la somme de 913,85 €. Cette somme n'étant pas inscrite au budget, il conviendra, d'ici la fin de l'année, de faire des mouvements de comptes pour équilibrer le budget en conséquence.

Désignation des jurys d'assises : Cela se fera le 20/06/2014 en Mairie de Mariac, Mme BOUIX aura en charge d'apporter les listes électorales, ce jour là, pour le bon déroulement de nos obligations en la matière.

La séance est levée à 23h03.